

» de RAMEAU, de D'ALEMBERT, que je me suis dit : Voilà bien assez
 » parlé théorie ! Avant que la pratique ait épuisé toutes ces règles
 » et ces immenses calculs, il y a de quoi occuper les artistes pendant
 » plusieurs siècles. Puisse seulement cet amas d'érudition nous
 » donner un trait de chant qui réveille une sensation douce et
 » consolante pour les âmes sensibles ! »

Les âmes sensibles ! C'est elles que GRÉTRY va charmer, c'est elles qui, séduites, vont assurer son rapide triomphe. Là est le secret de sa force : non-seulement il sera mélodieux, mais il sera touchant et gai. Que faut-il de plus pour créer un art véritable et atteindre le plus haut degré du succès, qui est d'émouvoir et d'entraîner la foule ?...

Ce degré suprême, GRÉTRY y est arrivé promptement. A peine a-t-il, grâce à la protection du comte de Creutz, ambassadeur de Suède, de Suard et de l'abbé Arnaud, acquis cette possibilité enviée d'obtenir un livret et d'être représenté, que la Cour, les philosophes et les littérateurs, puis Paris lui-même, applaudissent à cet astre naissant.

Après *Le Huron*, GRIMM, dans sa *Correspondance littéraire*, écrit : « Ce M. GRÉTRY est un jeune homme qui fait ici son coup » d'essai, mais ce coup d'essai est le chef-d'œuvre d'un maître qui » élève l'auteur sans contradiction au premier rang. » Puis vient le drame lyrique de *Lucile*, dont le quatuor : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille » devait acquérir une célébrité européenne et une signification presque proverbiale, être joué pendant les guerres de la Révolution et par les soldats de la grande armée, devenir un chant officiel après le retour des Bourbons, et pénétrer jusque dans l'église où, appliqué à d'autres paroles, il servit à exprimer le bonheur des élus, après un sermon sur le jugement dernier (1).

Après *Lucile*, ce fut le *Tableau Parlant*, dont la gaité de bon aloi fit apparaître dans toute son ampleur l'une des deux faces, ignorées jusque-là, du talent de GRÉTRY.

Dès ce moment, c'est la célébrité.

Trois œuvres en moins de trois années ont suffi pour donner l'aurore à celui dont les succès dès cette heure ne se comptent plus.

L'espace me manque pour rappeler les noms de ces chefs-d'œuvre dont les années n'ont guère terni l'éclat et que le fécond artiste fit successivement représenter sur la scène de la Comédie

Italienne, à l'Opéra, ou aux théâtres de Fontainebleau et de Trianon. De 1770 jusqu'à la Révolution c'est une suite pour ainsi dire ininterrompue de victoires et GRÉTRY a cette joie profonde de voir chacun s'incliner devant son mérite. La Cour le comble d'honneurs, Marie-Antoinette lui accorde son amitié, et, avec le comte d'Artois, tient sa troisième fille sous les fonds baptismaux ; il fréquente la noblesse, et la société intellectuelle du temps le reçoit également dans son sein : il est lié avec VERNET et M^{me} VIGÉE-LEBRUN qui plus tard fera son portrait, actuellement au musée de Versailles ; il fait de la musique chez l'abbé MORELLET en compagnie de DELILLE, de LA HARPE et de D'ALEMBERT ; il fréquente les Encyclopédistes, il est présenté à JEAN-JACQUES qui le tient en haute estime, et VOLTAIRE, après l'insuccès relatif du *Jugement de Midas* joué chez M^{me} de Montesson, épouse secrète du duc d'Orléans, puis aux Italiens qui l'applaudirent, lui adresse ce quatrain vengeur :

La Cour a dénigré tes chants
 Dont Paris a dit des merveilles :
 GRÉTRY, les oreilles des Grands
 Sont souvent de grandes oreilles.

Quant aux artisans de cette lutte ardente qui divise les Gluckistes et les Piccinistes, ils se bornent à accuser, les uns son trop de vigueur et de tonalité, les autres sa faiblesse et son impuissance. Nul parmi eux ne conteste sa valeur et les grands musiciens eux-mêmes s'inclinent devant lui. GLUCK, a pour lui une admiration que GRÉTRY lui rend avec respect. MOZART ne dédaigne pas l'étude de ses partitions, sinon même l'inspiration qu'au moins en un endroit il paraît y avoir puisée. (1)

A l'étranger, les ouvrages de GRÉTRY ont une vogue extraordinaire : *Zémire et Azor* est joué sur les scènes allemandes, hollandaises et italiennes ; le roi de Suède Gustave III danse lui-même à sa cour les divertissements de *la Rosière de Salency*, et, plus tard, *Richard Cœur-de-Lion*, le chef-d'œuvre le plus admiré du maître, est joué sur toutes les scènes d'Europe.

Aux portes de la Révolution, GRÉTRY est arrivé au faite du succès. Pendant la période troublée qui s'ouvre en 1789, il restera grand et célèbre : si la Révolution fait prendre à tous les arts des allures plus énergiques, si MÉHUL et CHÉRUBINI, LESUEUR et BOIELDIEU, GOSSEC et DALAYRAC paraissent mieux répondre aux inspirations

(1) Victor WILDER a fait en effet certains rapprochements entre le final des *Noces de Figaro*, et celui de *l'Amant jaloux*. Voy. V. WILDER, *Mozart, l'homme et l'artiste*, Paris, Heugel, 1880. P. 117.

nouvelles, s'il paraît à GRÉTRY que depuis la prise de la Bastille il ne faille plus faire de la musique qu'à coup de canon, du moins il ne s'efface point encore et la Convention le compte au nombre de ses Pindares et de ses Tyrtées. Il devient membre de l'Institut et inspecteur des études lors de la création du Conservatoire; Napoléon, plus tard, le fait membre de la Légion d'honneur, et à Fontainebleau, assis à ses côtés, il entend chanter *Zémire et Azor*; la reine Hortense devient sa protectrice; il a pour amis ROUGET DE L'ISLE et le peintre DAVID. Sa statue est érigée sous le péristyle de l'Opéra-Comique; la Société académique des Enfants d'Apollon le proclame en 1805 l'Anacréon de la musique française, et sa vie finissante va se recueillir dans l'Ermitage de Jean-Jacques Rousseau à Montmorency, où, le 26 septembre 1813, deux jours après sa mort, le cortège de ses amis et de ses admirateurs vient le chercher pour le mener à Paris au sein de la douleur universelle et des apothéoses finales.

...

Quelle extraordinaire odyssee! Quelle vie de gloire et de labeur, et comme il est impossible de ne point l'admirer quand on se reporte au souvenir du jeune homme de dix-huit ans parti de sa ville natale avec, pour seuls réconforts, son énergie et sa foi dans l'avenir! Elle est, cette vie, un exemple et une leçon; elle est aussi la preuve que le succès vient toujours à celui qui réunit le talent, l'énergie, et cette faculté maîtresse qui est la base du génie, d'écouter parler en soi la voix secrète de l'instinct collectif et à répondre ainsi à l'âme de la foule.

C'est avant tout pour avoir écouté cette voix que GRÉTRY est grand. C'est aussi pour avoir apporté dans l'art des idées de modernisme et prophétisé dans ses *Essais* les réformes et les progrès de la musique devant accomplir.

Gustave CHARPENTIER, l'auteur de *Louise* prononçait naguère à Liège, dans un discours vibrant, ces paroles qui résument bien ces mérites essentiels du grand compositeur :

« Grétry, génial musicien dont les idées dirigent encore aujourd'hui notre vie artistique. Grétry, homme simple, homme de vérité » tranquille et profonde, tu n'as pas connu comme Wagner qui » s'inspira de tes écrits prophétiques, une auréole d'éclair sur un » couchant de pourpre; on ne t'a pas fait comme à Franck la réputation d'un génie surnaturel détaché des affaires du pauvre monde. » Mais, autant qu'eux, plus librement qu'eux, tu vivras dans le cœur » des générations ».

Pour apprécier sainement l'art de GRÉTRY, il faut se reporter par la pensée à l'époque où son œuvre se déroula avec cette ampleur et cette régularité que j'ai rappelées il y a un instant. Il faut se dégager de l'influence exercée par les compositeurs qui l'ont suivi et ne pas juger avec ce goût exigeant d'auditeurs blasés sur toutes les hardieses harmoniques et les raffinements d'instrumentation que nous a prodigués l'art des WAGNER et des SAINT-SAËNS, des FRANCK et des FAURÉ, des CHABRIER et des D'INDY. Il faut considérer encore que l'art de GRÉTRY se renferme dans des limites que lui-même a précisées et que cette âme de fraîcheur, cet esprit sincère et simple, obéissant à une sorte de divination, s'est concentré dans l'étude du cœur humain et l'expression de la nature.

Parlant de GLUCK, qui, en 1774, voulut, sur la scène française, faire servir la beauté musicale à exprimer la grandeur pathétique du drame, GRÉTRY dit dans ses *Essais* : « Gluck m'eût dit à moi-même : La nature vous donna le chant propre à la situation, mais c'est aux dépens d'une harmonie plus sévère et plus compliquée. » Parlant de PERGOLÈSE, il écrit : « Pergolèse n'a peint qu'une partie des passions et j'ai à peu près rejoint les deux bouts du cercle, excepté les passions exaspérées où, comme je l'ai dit ailleurs, je n'entends rien. »

Voilà, délimité par lui-même, le talent de GRÉTRY. Il n'a pas l'envergure de celui de l'auteur d'*Iphigénie en Tauride* dont les lamentations font songer aux lignes robustes et désolées d'un sarcophage antique; il n'a pas la puissance polyphonique, la grandiose solennité, la richesse de forme, l'indépendance orchestrale d'un HAYDN, d'un MOZART, d'un BEETHOVEN ou d'un WAGNER; il est d'une science plutôt mièvre qui ne donne à l'accompagnement qu'une valeur secondaire, mais il est vrai, il est sincère et, par le fait même, il est grand.

Au reste, peut-on faire un grief à GRÉTRY d'avoir obéi à son instinct et de s'être contenté des règles qu'il s'est imposées?

Il ne faut pas oublier qu'à son époque, l'instrumentation était restreinte et que ce n'était que par la signification même donnée au son des divers instruments et non par la combinaison totale de ceux-ci que l'artiste pouvait tenter d'exprimer l'idée musicale.

Pour GRÉTRY, le lugubre basson est destiné aux situations pathétiques, la clarinette exprime la douleur, le hautbois, champêtre et gai, est destiné à faire éclater dans le drame les rayons de bonheur ou d'espoir, la flûte est tendre et amoureuse, tandis que le cor et la trompette doivent être réservés à l'explosion des sentiments énergiques.

Ceci aujourd'hui peut nous faire sourire, mais le parfum qui se dégage de la musique qu'avec de pareils éléments le génie de GRÉTRY enfanta, n'en a pas moins conservé une idéale fraîcheur.

« Ta musique sent le serpolet » disait à GRÉTRY peu de jours avant sa mort la troisième de ses filles fauchées en leur prime jeunesse, alors que son père lui jouait sur son épinette un air qu'il venait de créer. L'expression était aussi juste que jolie et peut s'appliquer à l'œuvre entier de ce compositeur.

Au surplus, GRÉTRY lui-même a saisi, dès qu'elle apparut, toute l'importance que l'orchestration nouvelle devait avoir dans l'histoire

musicale : « L'emploi des instruments à vent, dit-il, si bien senti par les Allemands par rapport à l'harmonie, mérite d'être considéré par les compositeurs dramatiques et à présent que la musique déclame, il faut que ces divers instruments concourent à l'expression.... »

Ce grand musicien a été, on le voit, homme de progrès et d'observation. Dès l'origine, il avait su, je l'ai dit, deviner les défauts de la musique italienne et lorsqu'il veut préciser comment l'opéra italien pourrait être perfectionné,

il s'attaque au système des scènes trop longues, des ritournelles oiseuses, des psalmodies bonnes à reléguer dans les couvents, des roulades et des répétitions qui ne peuvent que provoquer l'ennui surtout quand l'action est pressée ; il accuse les chœurs de manquer d'harmonie et de modulation et il veut que l'intérêt naisse du fond du poème, ajoutant qu'ainsi le chanteur, malgré lui, deviendra acteur.

Ne voit-on pas, dans ces visées — ou ces visions, comme l'on voudra — se dessiner déjà le drame lyrique de l'avenir ?

C'est ici le moment d'établir la vérité de cette assertion, d'abord timidement formulée, que GRÉTRY a été l'un des prédécesseurs théoriques de Richard WAGNER. Chacun sait que, dans ses *Essais*,



GRÉTRY a développé la conception qu'il se faisait de la salle de spectacle, conception qui est comme la description anticipée du théâtre de Bayreuth. On éprouve un réel étonnement à lire les détails de cette description et à constater avec quelle précision minutieuse GRÉTRY analyse et les nécessités d'une salle de théâtre et les moyens de satisfaire à ces nécessités. Après avoir posé ce principe que le but essentiel à atteindre est de faire que le spectateur entende parfaitement ce qui se dit sur la scène et d'établir une unité entre les parties constituantes des spectacles, c'est-à-dire entre le local, le drame qu'on y représente et l'exécution, il dit : « Je voudrais que la salle fût petite et contint tout au plus mille personnes, qu'il n'y eût qu'une sorte de place partout ; point de loges, ni petites, ni grandes, ces réduits ne servent qu'à favoriser la médiocrité ou pis encore. Je voudrais que l'orchestre fût voilé et qu'on n'aperçût ni les musiciens ni les lumières des pupitres du côté des spectateurs. L'effet en serait magique... Un mur en pierres dures est, je crois, nécessaire pour séparer l'orchestre du théâtre, afin que le son se répercute dans la salle. Je voudrais une salle circulaire, toute en gradins. » Et il conclut par cette vérité, qui apparaît aujourd'hui lumineuse : « Tant que cet établissement manquera à la France, nous n'arriverons pas à la perfection désirable de l'art dramatique musical. »

Il était réservé au Titan de Bayreuth de créer cet asile idéal de l'art musical et de réaliser encore, inspiré ou non par le maître liégeois, d'autres réformes que celui-ci avait préconisées.

C'est GRÉTRY, en effet, qui s'attaque à cette manie odieuse qu'a le public de troubler, par des manifestations bruyantes, le silence à travers lequel devrait circuler, en son essor impérieux, l'impression d'art que le final des harmonies porte souvent à son paroxysme. « Jamais l'orchestre ne parle que pour fortifier l'expression, et vous, spectateurs, vous la contrariez souvent par vos murmures ou vos applaudissements. Un bis commandé par le parterre détruit souvent l'illusion pendant le quart d'heure qui lui succède. »

Ce n'est pas tout. Le « leit-motiv » lui-même puise peut-être ses origines dans certains de ces conseils dont GRÉTRY s'est complu à parsemer ses écrits (1). Il veut que le musicien répète au cours de son œuvre un mètre mélodieux ou un rythme harmonieux, et que, par un même trait, il contresigne le chant ou l'orchestre ; il veut que chaque personnage reçoive le langage qui convient à son caractère et que la musique s'assouplisse aux nécessités de l'action mise en œuvre. « Un

(1) C'est SCHURÉ qui, le premier, a signalé le « leit-motiv » dans *Richard Cœur-de-Lion*.

« jour, dit-il, tout ce qui ne sera pas dans le genre du poème sera repoussé par le public instruit. »

On le voit, les rapprochements les plus logiques peuvent ainsi être faits entre GRÉTRY et WAGNER. Leur signification s'accroît si l'on pousse plus loin l'étude des théories que ces deux génies ont défendues.

La musique, dit en substance WAGNER, peut réaliser la pensée si son expression est précisée par les paroles. N'est-ce point le but que GRÉTRY a toujours poursuivi? et, pour l'atteindre, n'a-t-il pas exprimé cette pensée que la musique devrait être faite avec les paroles, et qu'au lieu d'être seulement vague et chantante, elle devrait être une musique de déclamation? Exprimer les inflexions des paroles qu'on emploie pour communiquer une idée en vers ou en prose, telle doit être sa mission, et ce n'est que grâce à la réalisation de celle-ci, qu'elle deviendra ce que GRÉTRY voit en elle : « l'art qui est à la poésie, ce que la poésie est à la prose. »

Pour revêtir ce caractère, il faut qu'elle parle, qu'elle sente, et voilà pourquoi : c'est « du sentiment des paroles que le musicien doit tirer son mouvement. » WAGNER amplifera cette théorie et en tirera toutes les déductions logiques.

La conséquence de cette idée fondamentale de GRÉTRY est qu'il faut que le compositeur ait pour préoccupation essentielle l'étude du sentiment et que, lorsqu'il œuvre, la pénétration des caractères de ses personnages soit son premier effort. De même, dans la composition, il faudra que les modulations tiennent, autant que le chant, à la déclamation : ce ne sera plus la musique seule qui les déterminera, mais aussi la parole. Rien n'oblige, suivant GRÉTRY, à terminer un morceau dans le ton initial si le sentiment que la musique décrit a évolué au cours du morceau. Est-il possible de ne pas indiquer ici que WAGNER, partant certes de conceptions identiques à celles que je viens de rappeler, a été conduit à ce système si riche et si souple des modulations enharmoniques et chromatiques sur quoi repose presque toute notre musique moderne? (1).

Ainsi, Grétry a été l'un des éléments transitoires et féconds de cette évolution musicale qui jamais ne fut interrompue : il a été l'un des propagateurs et des modificateurs à la fois, du chant orné qui, parti de l'influence italienne, devait gagner toute l'Europe et, grâce au style vocal, dégager la musique des formes contrapontiques et scolastiques : il a été, d'autre part, l'un des initiateurs de l'art musical moderne qui, après la naissance du lied et du style sympho-

(1) Gaston GARRAUD, *Les « Essais » de Grétry*, dans « La Vie musicale », de Paris, n° des 5 et 12 nov. 1903.

nique, devait aboutir à une force d'expression admirable ; il a été enfin l'un des divinateurs des progrès futurs, et c'est plutôt avec enthousiasme qu'avec désespérance que, fermant le livre de sa vie arrivée à son déclin, il entrevoit l'avenir :

« La France n'en restera pas aux essais de LULLI, de RAMEAU, de MONSIGNY, de PHILIDOR, de DUNI qui suivait de loin PÉROULESE, de moi qui le suis de plus près, de GLUCK qui, fort d'harmonie et plus fourni de moyens matériels, faillit à m'étouffer. La carrière de GLUCK pouvait se suivre plus aisément que la mienne : aussi voyons nous MEHUL, CHERUBINI, LESUEUR plus vigoureux que GLUCK, parce que c'est au printemps de leur âge qu'ils continuent ce que GLUCK avait trouvé après cinquante ans d'expérience. Qu'advient-il après eux? Je vois en idée un être charmant qui, doué d'un instinct mélodieux, la tête et l'âme surtout remplies d'idées musicales, n'osant enfreindre les règles dramatiques qui sont aujourd'hui connues de tous les musiciens, joindra au plus beau naturel une partie des richesses harmoniques de nos jeunes athlètes. »

N'est-elle pas d'une noble simplicité l'attitude de ce vieillard qui, jetant un regard sur les lutteurs du noble combat pour l'art musical, reconnaît le mérite de ses prédécesseurs ou de ses contemporains et formule les espoirs qu'il met en ceux qui le suivront?

La simplicité est la qualité maîtresse de GRÉTRY. Il l'a déployée dans ses œuvres, et nous la voyons ici marquer une de ses attitudes. Dans la vie, toujours, il apparut avec cette allure bonhomme et sans pose qui était bien du « pays des bonnes gens » dont il était issu, et ceci m'amène à mettre en relief quelques aspects de son caractère, et à parler de l'homme pris en lui-même.

Malgré les honneurs dont il fut comblé, GRÉTRY ne vécut que pour son art et ne puisa jamais dans la célébrité qu'il avait conquise la vanité que le talent, parfois, a la faiblesse d'y cueillir. Il ne resta et ne voulut rester que Grétry. En réalité, il eût dû s'appeler « de Grétry », car c'est abusivement que, dans le registre aux baptêmes, le préfixe lui fut retiré. Son père François-Pascal et ses aïeux — dont M. DANET DES LONGRAIS a établi la généalogie jusqu'au milieu du XVI^e siècle — portaient, en effet, le nom de « de Grétry » (1). Mais qu'importait à notre musicien l'appellation aux tournures nobiliaires? Il devait rendre illustre le nom bref et sonore qu'il portait et ne jamais désirer pour lui un autre ennoblissement que celui de la gloire. Un jour Napoléon, avec cette brusquerie qu'il

(1) Voy. DANET DES LONGRAIS, *Notes historiques et généalogiques sur la famille « de Grétry »*, dans *Wallonia*, t. XIV (1906) p. 132 à 140.

mettait parfois à interroger ceux qu'on lui présentait, et oubliant la soirée à laquelle il avait assisté naguère, lui demanda : « Quel est votre nom ? » et le bonhomme de lui répondre avec une finesse quelque peu mordante : « Toujours Grétry, Sire ».

Le « petit Liégeois », alors qu'il fréquentait la Cour, sous le règne de Louis XVI, n'eut jamais pour les grands cette servilité avilissante, dont certains, tel QUINAULT, au grand siècle, avait donné l'exemple. Lorsque fut représenté le *Sylvain*, le duc de Noailles dit

JOLY, inv^e et del^s.

J. DUPLESSI-BERTEAU, aqua-fortis.

Pour charmer l'ennui de la Route
GRÉTRY, sa lyre en main, traversait l'Achéron :
« Ramez donc, dit-il à Caron ;
Que faites-vous ? — J'écoute ! »

P. Villiers.

que la morale de la pièce était qu'il fallait épouser sa servante et laisser braconner les paysans, et la pensée de la Cour, qui avait au moins pour elle une apparence de raison, était que le *Sylvain* se rattachait à la grande conspiration des Encyclopédistes ⁽¹⁾. Peut-être y avait-il du vrai dans cette constatation.

(1) Voir notice du *Sylvain*, par M. E. FETIS.

On pourrait ajouter à celle-ci une anecdote plaisante, et qui montre qu'il arriva même à GRÉTRY de violer les lois de l'étiquette, crime impardonnable à la Cour. Un jour que, sur le théâtre de Trianon, le vieux comte d'Adhémar, vêtu en Colin avec le tounelet de soie rose, la culotte de satin vert et la houlette enrubannée, répétait *la Rosière de Salency* avec Marie-Antoinette et le comte d'Artois, il advint que ce dernier, peu ferré sur le solfège, se mit à maltraiter le chant du paysan Jean Gau... Et GRÉTRY d'interrompre la pièce et de s'écrier sans vergogne : « Eh non, ce n'est pas cela... ! »

Un autre aspect du caractère de GRÉTRY fut la bonté, une bonté foncière et tendre. Elle lui fit adorer ses trois filles et les pleurer toute sa vie, après que la mort les eût successivement enlevées ; elle lui fit appeler auprès de lui sa mère qui, à Paris, devait vivre à ses côtés pendant trente-cinq années ; elle lui fit recueillir et élever les nombreux orphelins de son frère disparu, et elle se manifesta aussi toujours vis-à-vis des humbles. C'est elle, un jour, qui lui inspira cette pensée exquise : « Quand je rencontre un pauvre à la promenade, sa vue fait sur ma sensibilité l'effet qu'une fausse note produit sur mes oreilles ». C'est elle enfin qui inspira au graveur CATHELIN, en dessous de son portrait fait par M^{me} VIGÉE-LEBRUN et reproduit en estampe, les quatre vers suivants :

Par des plaisirs réels et de fausses alarmes
Ce puissant enchanteur calme ou trouble nos sens.
Mais de son amitié peut-on goûter les charmes
Sans égaler au moins son cœur et ses talents ?

La seule chose qui ait été reprochée à GRÉTRY, c'est d'avoir assoupli son talent aux régimes divers qu'il a traversés et d'avoir, pendant la période révolutionnaire, fait succéder à l'ancienne *Rosière de Salency* la *Rosière républicaine*, qui montrait sur la scène les prêtres sans-culottes et se terminait par une vigoureuse Carmagnole.

Il a été répondu à ce reproche que cette évolution fut imposée à l'artiste, de même qu'elle fut imposée aux GOSSEC, aux MEHUL, aux CHERUBINI, aux KREUTZER, aux DALAYRAC, à tant d'autres encore qui composèrent en l'honneur de la République les odes ou les cantates majestueuses.

Et puis, si GRÉTRY devient l'un des chantres de la Révolution, si plus tard l'Empire applaudit à ses talents, n'est-ce pas qu'ici encore, avant tout, il est musicien et rien que musicien ? Ah, qu'ils sont sublimes ces artistes qui, captivés uniquement par leur art, n'aspirent qu'à chanter et à charmer les hommes ! Qu'importe pour eux les révolutions politiques ou les régimes ! Ils vont, clamant la joie de vivre ou exprimant l'universelle beauté, ils ignorent les

dramas qui font s'entre-déchirer leurs semblables et ils sont comme les joueurs de fifre, de viole ou de chalumeau qui, marchant par les routes, sèment leurs accords berceurs ou sonores sans s'inquiéter de la mort ou du malheur qui, peut-être, au moment où ils passent, fait pleurer l'habitant derrière les rideaux des maisons !

Si Grétry est resté avant tout musicien, il est resté aussi toute sa vie, de son pays. C'est en vain que l'Italie voulut, à l'époque de ses premiers succès, le revendiquer comme l'un de ses enfants ; c'est en vain que la France prétendit le compter parmi ses musiciens. Il est nôtre ; il est nôtre par ses idées, par son esprit, par son caractère. Jamais, il n'oublia la ville de Liège. Deux fois en sa vie, il a quitté Paris pour venir cueillir des lauriers que sa patrie enthousiaste lui tendait avec fierté. Il conserva, jusqu'à son dernier jour, le souvenir du coin de terre où il avait passé ses premières années. « O lieu de » ma naissance, que toujours tu me sois cher ! Je la vois, je l'entends » cette fontaine limpide qui bornait d'un côté la simple demeure de » celle qui prit soin de mes jours. Je le vois sans cesse ce mont » escarpé d'où mes yeux attentifs ne pouvaient se détacher !... » Et il se souvient aussi du savant de quartier auquel il avait demandé des paroles pour en faire la musique et qui, à son intention, traduisit quatre vers latins en patois liégeois... Même, cette langue suave, il ne l'a pas oubliée. BOULLY rapporte qu'un vieil accent liégeois, qu'il avait conservé depuis son enfance donnait à ses paroles un attrait qui en doublait l'expression. Quoi d'étonnant à ce que vers la fin de ses jours, le 6 décembre 1810, GRÉTRY ait écrit à un ami liégeois, pour remercier ses compatriotes du projet de donner son nom à une place publique, en disant : « Ce projet réalisé, rendra ma mémoire impé- » rissable dans la ville où je suis né et où je voudrais qu'un jour » mon cœur fût transporté... »

Le vœu du grand musicien a été exaucé. Si son corps repose au Père-Lachaise à côté de celui de DELILLE et de MÉHUL, son cœur se trouve, à l'heure actuelle, dans le socle de la statue élevée en face du théâtre de Liège... Il fut apporté en Belgique, l'an 1828, après les vicissitudes attristantes du long procès que la ville de Liège dut soutenir pour s'en faire ordonner la délivrance. Un peuple enthousiaste et délirant lui décerna son hommage. ROGIER fut l'un de ceux qui saluèrent la précieuse dépouille au nom de la Société l'Emulation dont GRÉTRY avait été membre, il dit la gloire que celui-ci avait fait réjaillir sur le pays de la Meuse dont l'âme avait vibré en lui.

Ce fut l'un des nombreux témoignages d'admiration et de recon-

naissance que ses compatriotes décernèrent à GRÉTRY. Déjà auparavant, le 4 novembre 1820, lors de l'inauguration de leur théâtre, ils avaient célébré son apothéose et rien n'est plus curieux que l'intermède où, dans une forme naïve, fut chanté l'éloge du *Molière de la Musique*.

Euterpe, une flûte à la main, dans un bosquet touffu, au pied de l'Helicon, voyait se briser l'instrument harmonieux du Dieu des Arts :

La lyre de Phébus augmente mon effroi,
Elle semble trembler.... Dieux quelle est ma surprise ?
Ah ! Grétry n'est plus, je le vois....
La lyre d'Apollon se brise !

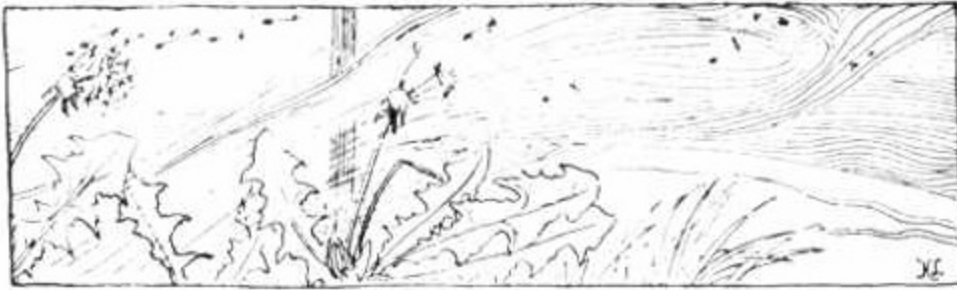
Et c'était l'arrivée sur la scène des personnages que les œuvres de Grétry avaient rendus populaires : Terpsichore, Dalain, Raoul, Barbe-bleue, Don Alonzo, Panurge, Le Pacha, Anacréon, Azor, Pierrot, Apollon, suivis de Grétry lui-même. Puis, à la fin, le Dieu du chant s'élevait vers le Parnasse, la ville de Liège lui présentait le berceau de Grétry, un nuage emportait celui-ci au milieu des muses, tandis qu'Apollon posait une couronne de lauriers sur le front du héros et qu'un chœur faisait retentir un air de *l'Ami de la Maison* !

Enthousiasme touchant ! Expression qui, pour être hyperbolique et dans le style du temps, n'en est pas moins sincère, de l'attachement d'un peuple pour l'homme de génie qui était sorti de son sein !

C'est que les Liégeois, c'est que les Belges d'alors comprenaient, comme nous le comprenons aujourd'hui, que c'était un des leurs qui, prenant une portion de leur âme, en avait été répandre au dehors la bienfaisante flamme, c'est qu'ils se retrouvaient dans ses œuvres, c'est qu'ils reconnaissaient en lui, comme nous le reconnaissons aujourd'hui, un grand homme de chez nous...

CHARLES GHEUDE.

N. D. L. R. — L'illustration de cet article est empruntée au *Musée Grétry*, fondé par M. J.-Th. RADOUX. Nous profitons avec plaisir de cette occasion pour remercier l'éminent Directeur du Conservatoire de Liège, pour la parfaite obligeance avec laquelle il a facilité nos recherches dans les riches collections de ce Musée. Nous remercions aussi notre excellent collaborateur M. Ernest SENTE, qui a pris la photographie de ces documents.



Notes historiques et généalogiques sur la famille "de Grétry",

La famille **de Grétry**, à laquelle appartient le célèbre compositeur de musique, a eu pour berceau le hameau de ce nom sis en la commune de Bolland.

Il résulte des documents extraits des anciens greffes scabinaux et des registres paroissiaux de différentes localités, que le nom patronymique de la famille d'*André-Ernest-Modeste* est bien « **de Grétry** » : c'est sous ce nom de lieu que ses ancêtres, pour la plupart agriculteurs, sont désignés dans les actes qu'ils passèrent. La particule, du reste, n'indique pas par elle-même qu'une famille soit noble, et tel est bien le cas ici.

Comme l'orthographe du nom de cette famille a varié, c'est-à-dire que les scribes des temps passés l'ont inscrit tantôt « Grétry » et « Grettry », tantôt « Grétri » et « Grettri », avec la particule, et quelquefois, par erreur, sans celle-ci, l'auteur du présent travail a cru bien faire d'adopter une orthographe uniforme du nom pour tous les membres. Il a pris *de Grétry* comme étant la forme qu'il a rencontrée le plus souvent dans les actes.

L'ascendant le plus ancien du compositeur connu à ce jour est **ARNOLD DE GRÉTRY**, vivant au XVI^e siècle, auteur du premier degré et dont l'article le concernant suit.

Premier degré

Arnold de Grétry, possesseur de biens à Grétry, né vers 1550, décéda avant l'an 1637, ayant épousé :

Jehenne Grosmaître

sœur de Gilles, échevin de la Cour seigneuriale de Bolland et veuve

de *Jean Jaspar*, censier de Madame la comtesse Marie d'Argenteau, dame de Bolland.

Il devint lui-même peu après son mariage censier de la dite comtesse, comme le prouve un document enregistré au greffe de la Cour seigneuriale de Bolland en date du 9 mars 1581.

Arnold avait un frère, *Hubert de Grétry*, qui épousa Catherine Grosmaître, sa belle-sœur, laquelle étant devenue veuve et n'ayant point d'enfants, institua comme héritiers ses neveux et nièces, entre autres *Jean de Grétry*, fils du dit *Arnold*.

On constate par acte de l'an 1597 qu'*Arnold de Grétry* et ses beaux-frères payaient sur leurs biens sis à Grétry au seigneur de Bolland une rente annuelle de douze muids et deux setiers d'épeautre. Les biens des susdits *Arnold* et *Jehenne Grosmaître* furent partagés le 17 juin 1630 entre leurs deux enfants, savoir :

I. **JEAN DE GRÉTRY**, auteur du second degré.

II. *Marie de Grétry*, citée dans des actes en date de 1592 et de 1602, fut mariée à

Frambach Pirard

qui, le 1 juin 1637, fut tué accidentellement à Bolland.

Frambach Pirard laissa de son union plusieurs enfants qui consentirent le 15 juin 1637 à abandonner en faveur de leur oncle *Jean de Grétry* la part de la succession qui leur était échue par la mort de leur grandpère *Arnold de Grétry*.

Deuxième degré

Jean de Grétry, mentionné dans des actes enregistrés au greffe de la Cour de Justice de Bolland en date des 2 septembre 1602, 20 décembre 1638 et 19 septembre 1644, était fils de *Arnold de Grétry* et de *Jehenne Grosmaître* et avait épousé :

En premières noces :

Idelette Bonvoisin,

filles de Henri Bonvoisin ;

En secondes noces, en l'église paroissiale de Herve, le 6 septembre 1644 :

Marguerite Bode.

Par acte enregistré le 20 mars 1645, on constate que *Jean de Grétry* renonça en faveur des enfants qu'il avait eus de sa première épouse aux biens que celle-ci lui avait laissés par testament.

De la première union sont issus :

I. **ARNOLD DE GRÉTRY**, auteur du troisième degré.

- II. *Nicolas* DE GRÉTRY, mariée à *Henri le Merchier*.
- III. *Toussaint* DE GRÉTRY, qui alla s'établir à Herve où il décéda le 5 juillet 1663, après avoir épousé Jehenne Botte, qui l'a rendu père de plusieurs enfants.
- IV. *Nicolas* DE GRÉTRY dit « de Féchier » pour y avoir habité, (1) quitta cette localité avant le 20 mars 1645 pour s'installer à Liège en la paroisse Saint-Pholien où il épousa :

Agnès Bonhivert,
fille de Herman Bonhivert.

En 1670, Nicolas de Grétry remplissait les fonctions d'Echevin de Haute Cour de Justice de Herstal.

De la seconde union sont issus :

- I. *Jean* DE GRÉTRY, baptisé dans l'église paroissiale de Bolland le 16 février 1645.
- II. *André* DE GRÉTRY, baptisé à Bolland le 6 février 1647.
- III. *Albert* DE GRÉTRY, fut tenu sur les fonts baptismaux en l'église de Bolland le 2 janvier 1650 par Albert, baron de Clervaux.
- IV. *Martin* DE GRÉTRY, naquit à Bolland et fut baptisé le 21 octobre 1652. Ses parrain et marraine furent : le seigneur Martin Fortemps, de Lonneux, pasteur de Bolland, et Anne le Jeune.

Troisième degré

Arnold de Grétry, fils de Jean et d'Idelette Bonvoisin, mourut à Bolland le 29 mars 1679, après avoir rempli en la dite seigneurie les fonctions de sergent et de forestier.

Il avait épousé, comme on le voit par actes en date des 14 avril 1636 et 27 février 1648, enregistrés au greffe de la Cour des Mayeur et Echevins de Bolland,

Marie Noppin,
fille de Jean Noppin, possesseur du bien dit « delle Haye ».

De l'union d'**Arnold** avec Marie Noppin sont issus :

- I. *Jean* DE GRÉTRY, décédé le 6 août 1683.
- II. *Toussaint* DE GRÉTRY, sergent de la Cour de Justice de Bolland, décédé le 23 avril 1698 après avoir épousé
Anne Mathienne,

(1) Féchier, aujourd'hui Fecher, hameau de Soumagne.

qui, étant devenue veuve, se remaria avec Nicolas Dyveux, de Mortier. Elle était fille de Jean Mathienne, le vieux, et rendit le dit Toussaint père de :

A. *Jean* DE GRÉTRY, qui fut baptisé à Bolland le 4 juillet 1696. Il eut pour parrain *Jean-Noël*, fils de *François* DE GRÉTRY.

III. *Marie* DE GRÉTRY, tenue sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale de Bolland le 29 octobre 1643, par le maître d'hôtel de Madame la comtesse, dame de Bolland, et par Marie, fille de Christiane Toutlemonde. *Marie* a épousé en la dite localité, le 3 février 1674, Jean Mathienne, fils de Jean Mathienne, de Favechamps.

IV. *Arnold* DE GRÉTRY, dit le Jeune pour le distinguer de son père Arnold, surnommé le Vieux, fut baptisé dans l'église de Bolland le 27 janvier 1649, et épousa
Marie Welt,

qui l'a rendu père de :

1. *Jehenne* DE GRÉTRY, filleule de Toussaint, fils d'Arnold de Grétry, le Vieux, et de Catherine, fille de Jean Welt, de Charneux, fut baptisée à Bolland le 24 juin 1666.

2. *Arnold* DE GRÉTRY, naquit à Bolland et fut tenu sur les fonts baptismaux le 6 novembre 1668 par Jacques le Clercq et *Marie*, fille d'*Arnold* DE GRÉTRY, le Vieux.

Il épousa en l'église du dit lieu, le 12 août 1702,
Marie Blocqueau,
fille de Pierre Blocqueau.

De cette union sont nés :

A. *Pierre-François* DE GRÉTRY, baptisé à Bolland le 27 juillet 1703.

B. *Marie-Catherine* DE GRÉTRY, baptisée le 12 mars 1705, filleule de Gilles, fils de François de Grétry.

C. *Marguerite* DE GRÉTRY, baptisée dans l'église de Bolland le 1^{er} février 1708. Eut pour parrain et marraine Michel Comblen et Marguerite Blocqueau, épouse de *Jean-Arnold* DE GRÉTRY.

V. FRANÇOIS DE GRÉTRY, auteur du degré suivant.

VI. *Henri* DE GRÉTRY, baptisé à Bolland le 18 avril 1653.

VII. *Martin* DE GRÉTRY, né à Bolland et y baptisé le 10 janvier 1657.

Quatrième degré

François de Grétry, fils d'Arnold et de Marie Noppin fut baptisé dans l'église de Bolland, le 3 avril 1648.

Il décéda en la dite seigneurie, le 14 octobre 1713, après avoir hérité par son grand père paternel, du bien dit « delle Haye ».

Il avait épousé

Marie Noël,

filie de Jean Noël.

De cette union sont issus cinq enfants ; savoir :

I. *Marie* DE GRÉTRY, baptisée à Bolland le 23 décembre 1669, y mariée le 9 novembre 1698 en présence de Jean-Noël de Grétry et de Mathy le Campe, à Pascal Sauvage, de Melen. Celui-ci comparut le 26 juin 1719 avec Arnold de Grétry, son beau-frère, par devant les Mayeur et Echevins de la cour seigneuriale de Bolland pour conclure un arrangement.

II. **JEAN-NOËL** DE GRÉTRY, auteur du cinquième degré et dont l'article le concernant suivra ceux de ses frères et neveux.

III. *Arnold* DE GRÉTRY fut baptisé dans l'église paroissiale de Bolland, le 2 août 1675. Il y épousa le 5 novembre 1702,

Barbe de Mollin,

qui le rendit père de :

1° *Marie* DE GRÉTRY, baptisée à Bolland, le 30 juillet 1703, filleule de François de Grétry, le Jeune, et Marguerite Biesmar.

2° *François* DE GRÉTRY fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église de Bolland le 18 octobre 1705, par Giles-François de Grétry et Elisabeth, fille de Jean le Campe.

3° *Arnold* DE GRÉTRY, filleul de Mathieu le Rosseau et de Marie, fille d'Arnold de Grétry, fut baptisé à Bolland, le 3 juillet 1708.

4° *Jeanne*, née à Bolland, le 3 juillet 1708.

5° *Catherine*, baptisée le 5 juillet 1713.

IV. *François* DE GRÉTRY, fils de François et de Marie Noël, fut baptisé à Bolland, le 1^{er} janvier 1678, en présence de Jean, fils d'Arnold de Grétry, son parrain et épousa dans l'église de la localité, le 17 novembre 1703, ayant pour témoins Gilles de Grétry et Pascal Sauvage

Jeanne Neufcourt,

native de Richelle.

V. *Gilles* DE GRÉTRY, né à Bolland, le 1^{er} septembre 1668, y épousa le 12 novembre 1708

Marie le Campe,

filie de Jean le Campe.

De cette union sont issus :

1° *Marie-Elisabeth* DE GRÉTRY, baptisée à Bolland, le 9 février 1716.

2° *Gilles-Joseph* DE GRÉTRY, baptisée à Bolland, le 29 septembre 1722.

3° *Jacques-Joseph* DE GRÉTRY, baptisé dans l'église paroissiale de Mortier, le 25 novembre 1724.

4° *Marie-Joseph* DE GRÉTRY, née le 1^{er} août 1728.

Cinquième degré.

Jean-Noël de Grétry, fils de *François* et de Marie Noël, fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale de Bolland, le 4 mars 1673, par Henri, fils d'Arnold de Grétry.

Le 30 avril 1714, pardevant les Mayeur et Echevins de la Cour de Justice de Bolland, il renonça avec son frère Gilles à la succession de leur père. Il s'éteignit à Blegny, où il était allé se fixer, le 19 mai 1758, après avoir épousé :

Dieudonnée Campinado,

filie de Jean-Baptiste Campinado.

Dieudonnée mourut à Blegny, le 1^{er} décembre 1753, après avoir testé avec Jean-Noël de Grétry, pardevant le notaire le Moine, le 1^{er} août 1752. De cette union sont issus :

I. *Marie-Jeanne* DE GRÉTRY, baptisée dans l'église de Mortier, le 29 décembre 1707.

II. *Anne-Joseph* DE GRÉTRY, baptisée à Mortier, le 25 septembre 1709. Par acte passé, le 15 mars 1758 pardevant le notaire D. Guyot, elle reçut avec son frère Jean-Michel de leur père les biens sis à Blegny.

- III. *Marie-Elisabeth* DE GRÉTRY, baptisée à Mortier, le 12 février 1712.
- IV. FRANÇOIS-PASCAL DE GRÉTRY, auteur du sixième degré.
- V. *Jean-Michel* DE GRÉTRY, baptisé à Mortier, le 29 septembre 1716, héritier avec sa sœur Anne-Joseph des biens sis à Blegny.
- VI. *Gérard-Joseph* DE GRÉTRY, baptisé à Mortier, le 11 février 1719.
- VII. *Henri-Joseph* DE GRÉTRY, baptisé à Mortier, le 6 février 1723.

Sixième degré.

François-Pascal de Grétry, fils de Jean-Noël et de Dieudonnée Campinado, décédé en 1768, naquit à Mortier où il fut baptisé, le 31 mars 1714. Il vint s'établir à Liège où il épousa en l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, le 18 août 1738,

Marie-Jeanne de Fossé,

née à Liège et baptisée en l'église Saint-Nicolas Outre-Meuse, le 12 septembre 1715.

Elle était fille de Léonard de Fossé et de Marie-Catherine Bodeur, petite-fille de Jean de Fossé et de Marguerite Orval, et arrière-petite-fille de Nicolas de Fossé et de Marguerite Delchef.

Marie-Jeanne de Fossé appartenait à l'ancienne famille patricienne des « de Fossé », qui donna des commissaires à la Cité, des chanoines à la Cathédrale de Liège et aux collégiales de Saint-Paul, de Saint-Barthélemy et à l'église Saint-Jean-Baptiste. Parmi ses alliances figurent les familles de Liverlo, de Bex, de la Vignette, de Hodeige, de Noville, de Mathys, de Streel, de Malaise, de Beckers, de la Haye, Goeswin, etc., dont plusieurs fournirent à Liège des bourgmestres et des échevins.

De l'union de François-Pascal de Grétry et de Marie-Jeanne de Fossé sont issus six enfants savoir :

- I. *Jean-Joseph Célestin*, né à Liège et baptisé dans l'église de Notre-Dame-aux-Fonts, le 17 mai 1739, décédé à Paris, le 3 Florial an IV.
- II. ANDRÉ-ERNEST-MODESTE, auteur du septième degré.
- III. *Marie-Catherine-Dorothée*, baptisée à Liège, dans l'église de Saint-Nicolas Outre-Meuse, le 5 février 1743. Chanoinesse du chapitre Sainte-Aldegonde à Huy.

- IV. *Marie-Jeanne*, baptisée dans l'église Saint-Nicolas Outre-Meuse, à Liège, le 15 janvier 1745.
- V. *Marie-Anne*, née à Liège et baptisée à Saint-Nicolas Outre-Meuse, le 7 décembre 1746.
- VI. *Marie-Marguerite-Lucie*, née à Liège et baptisée le 12 décembre 1748 dans l'église de Saint-Nicolas Outre-Meuse.

Septième degré

André-Ernest-Modeste de Grétry, compositeur de musique, Membre de l'Institut de France et de la Légion d'Honneur, naquit à Liège, de François-Pascal et de Marie-Jeanne de Fossé et fut baptisé dans l'église de Notre-Dame-aux-Fonts, le 11 février 1741.

Il épousa à Paris, en l'église St-Roch, le 3 juillet 1771,

Jeanne-Marie Grandon,

née à Lyon, le 8 septembre 1746, fille d'Irénée Grandon, artiste peintre, et de Benoîte Toupet. Jeanne-Marie décéda à Paris, le 16 mars 1807, après avoir été mère de trois filles qui moururent à la fleur de l'âge, savoir :

- I. *Andriette-Marie-Jeanne*, dite « Jenny », décédée à Paris en 1786.
- II. *Angélique-Dorothée-Lucie*, dite « Lucile », compositeur de musique, décédée à Paris, le 28 août 1790.
- III. *Charlotte-Antoinette-Philippine*, décédée à Paris, le 2 décembre 1790.

André-Ernest-Modeste décéda à l'Hermitage de J.-J. Rousseau près de Montmorency, le 24 septembre 1813, après avoir testé le 9 juin 1809, en faveur des enfants de son frère Jean-Joseph Célestin qu'il avait élevés.

Ceux-ci sont :

- I. *André-Joseph* DE GRÉTRY, né à Boulogne-sur-Mer, le 20 novembre 1774, homme de lettres.
- II. *Marie-Marguerite-Ernestine*, née à Gand, le 17 août 1776, mariée le 11 Pluviose an IV à Louis-Victor Flamand.
- III. *Marie-Jeanne-Françoise*, née à Gand le 4 mars 1779, décédée à Paris, le 12 mai 1855.
- IV. *Jean-Joseph-Alexis* DE GRÉTRY, ingénieur des Ponts et-Chaussées, né à Gand, le 31 janvier 1783, marié à Orléans, le 25 juillet 1809.

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE & D'AUJOURD'HUI

RECUEIL MENSUEL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX et G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

OSCAR COLSON

XIV

1906

LIÈGE

BUREAUX : 10, RUE HENKART

LIÈGE

IMPRIMERIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, M. THONE
Rue de la Commune, 11 (Près St-Denis). — Téléphone 1814

1906